

Michel Koebel

Equipe de recherche en sciences sociales du sport, Université Marc Bloch

Le rapport aux sciences sociales dans l'espace politique local

Les relations, directes ou indirectes, que les sciences sociales entretiennent avec la politique ne sont certes pas nouvelles. Certains ont voulu voir dans *Le savant et le politique* une éminente contribution à cette thématique¹. Même si cet ouvrage n'est que la juxtaposition de deux conférences distinctes, l'une sur le métier de politicien, l'autre sur celui de scientifique (toutes deux faites à l'Université de Munich en 1918), il n'empêche que Weber a, dans la conférence intitulée « *Wissenschaft als Beruf* » (la science comme métier²), indirectement pointé les relations ambiguës qu'ont entretenues certains scientifiques avec le pouvoir politique, dont, selon lui, il fallait s'affranchir, en particulier dans l'exercice de la fonction de professeur d'université. Tout au long du siècle, l'ambiguïté de cette relation a continué à faire débat, l'une des manifestations récentes en fut la critique de l'engagement du sociologue Pierre Bourdieu dans le champ politique.

Les effets, voulus ou non, directs ou indirects, des productions scientifiques dans le champ politique ne peuvent pas ne pas être pris en compte dans une réflexion épistémologique sur ce domaine particulier de la connaissance, celui de la science. Se posent notamment les questions de la diffusion et de la réception des résultats scientifiques, les effets qu'ils produisent sur ceux qui les reçoivent, le rapport parfois ambigu entre commanditaire(s) et producteur(s) qui renvoie au problème de l'indépendance (notamment financière) des chercheurs (et de leurs objets de recherche) vis à vis des champs économique et politique.

A l'intérieur de cet ambitieux projet de recherche, le présent article propose une première approche à travers deux angles : l'étude d'un cas particulier, celui des relations entre des acteurs politiques locaux haut-rhinois et des sociologues à l'occasion d'un colloque (qui sera désignée par la suite par l'expression « première enquête ») ; et une étude des représentations à propos de la recherche et des chercheurs qu'ont des élus locaux chargés de cette question dans quelques villes françaises (qui sera désignée par la suite par l'expression « seconde enquête »).

C'est à l'occasion de la diffusion d'un rapport d'enquête sociologique qu'avait été organisé (par l'auteur du présent article) un colloque mettant en relation des universitaires et des élus locaux. Ce colloque³, centré sur les

³ *Quelles politiques pour quelles jeunessees ? Les pratiques de loisirs, de rencontre et d'information des jeunes haut-rhinois. La place des sciences sociales dans l'élaboration des politiques de loisirs*, Colmar, 26 mai 2001 (colloque organisé par la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports du Haut-Rhin, la Caisse d'Allocations Familiales du Haut-Rhin, le Fonds d'Aide et de Soutien à l'Intégration et à la Lutte contre les Discriminations d'Alsace, la Fédération des Centres Sociaux du Haut-Rhin et parrainé par l'association des maires du Haut-Rhin). Dans le cadre de la préparation de ce colloque, une enquête a été réalisée (avec l'aide de T. Dentinger, étudiant en DEA) auprès de dix maires et adjoints au maire de communes de taille et d'appartenance politique différentes, avec un double objectif : recenser les thématiques intéressant les élus pour ce colloque ; et, ce qui nous intéresse particulièrement ici, explorer les rapports qu'ils entretiennent avec les sciences sociales et mettre en relation ces rapports avec leurs caractéristiques politiques et culturelles et leurs parcours. Ces données ont été complétées par les réactions et les prises de position de la cinquantaine d'acteurs politiques locaux présents au colloque (dont de nombreux adjoints aux maires, mais aussi des professionnels responsables de la mise en œuvre de politiques en direction des jeunes). Leurs discours (tous enregistrés) ont non seulement été émis dans un contexte thématique particulier (celui de ce colloque), mais ils sont aussi le produit de la rencontre entre des acteurs politiques (des élus locaux haut-rhinois) et des sociologues (Alain Vulbeau et William Gasparini

¹ Weber Max, *Le savant et le politique*, Paris, Plon, 1959 (textes publiés en allemand en 1919).

² Le terme *Beruf* peut aussi être traduit par « vocation ». En effet, il contient le verbe *rufen* qui signifie appeler, *berufen* pouvant alors être traduit littéralement comme quelqu'un se sentant « appelé » par une activité (le premier sens de *Beruf* étant la destinée, le devoir), d'où l'idée de vocation.

résultats de l'enquête mais ayant aussi pour objet la place des sciences sociales dans l'élaboration d'une politique dans le domaine concerné, a permis de recueillir et de mettre en relation les représentations et les prises de position d'acteurs politiques locaux à propos des sciences sociales avec leurs caractéristiques socio-institutionnelles et leurs parcours, à travers des entretiens préalables (avant le colloque) et à travers l'analyse des échanges qui se sont développés le jour du colloque (« première enquête »).

Cette première source de données a été complétée par une enquête menée dans le cadre d'un contrat réalisé par le laboratoire « Analyse et Evaluation des Professionnalisations » de l'Université de Reims Champagne Ardenne. Réalisée en 2003 et 2004, cette « seconde enquête » portait sur « le métier de chercheur »¹,

notamment) ou des doctorants en sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS) ou en sciences sociales. Cette situation particulière a pu attiser les réactions des élus, du fait de la présence physique de représentants de cet espace des sciences sociales (ce qui était intentionnel). Il faut encore ajouter que les dix élus ayant fait l'objet d'un entretien approfondi font partie d'un échantillon d'élus locaux que l'auteur a été amené à interviewer en 1996 dans le cadre de sa thèse de doctorat. Une grande partie de leurs caractéristiques sociales et politiques ainsi qu'une partie de leur trajectoire étaient donc utilisables pour réaliser le présent travail (l'anonymat a été ainsi conservé pour ces personnes).

¹ Potocki-Malicet Danielle (dir.), *Métier : chercheur ? Compétences et professionnalisation*, Rapport réalisé par le laboratoire « Analyse et Evaluation des Professionnalisations » pour l'UNSA Education Centre Henri Aigueperse, 2004. Pour les élus politiques, ont été privilégiées les collectivités les plus importantes (conseils régionaux des trois régions étudiées et grandes villes) qui avaient une chance d'avoir au sein de leur équipe dirigeante un membre dont les attributions concernaient la recherche ou les universités. Parmi ces collectivités, nous en avons retenu deux dont la préoccupation en matière de recherche était plutôt faible, malgré la présence d'un pôle universitaire ou de recherche sur leur territoire. Un échantillon de 9 élus a été constitué à partir de trois niveaux territoriaux : les adjoints concernés des quatre plus grandes communes de l'échantillon (Paris, Reims, Lyon, Grenoble) ; les adjoints concernés dans deux communes de moindre importance mais disposant d'un pôle universitaire ou de recherche (Troyes et Evry) ; les vice-présidents concernés dans les trois conseils régionaux (le souci de la recherche semblait plus présent au niveau régional qu'au niveau départemental) ; notons que le vice-président de la région Ile-de-France a finalement refusé

la partie qui nous intéresse ici étant une enquête spécifique sur les représentations qu'ont les adjoints chargés de la question de la recherche (et quelques acteurs socio-économiques) à propos du métier de chercheur, dans quelques grandes villes de trois régions françaises (Rhône Alpes, Champagne Ardenne et Ile de France).

Pour présenter les résultats de mes analyses, deux entrées principales ont été privilégiées : d'une part l'accessibilité de l' élu local au discours scientifique, qui semble être un préalable indispensable pour comprendre comment est reçu ce discours et quelles sont les caractéristiques des élus qui font varier cette réception ; d'autre part les conditions dans lesquelles peut se faire le recours aux sciences sociales, qui passe par l'analyse de l'intérêt que peut trouver un élu à un tel recours et par l'analyse des rapports entretenus par l' élu avec l'espace universitaire ou celui de la recherche. Comprendre la place des sciences sociales dans l'élaboration ou la justification des politiques locales, c'est aussi comprendre leur importance par rapport à d'autres sources d'information

l'entretien. La construction de l'échantillon des élus a ainsi combiné niveaux territoriaux et régions d'implantation (trois élus dans chaque région), mais elle a aussi tenu compte de l'appartenance politique affichée de l'équipe dirigeante (sans étiquette politique ou de partis de gauche ou de droite, les élus interrogés n'étant pas forcément eux-mêmes encartés dans la couleur politique dominante de l'équipe au sein de laquelle ils sont intégrés). Afin de ne pas faire croire, par le choix orienté des entretiens, que toutes les collectivités auraient « leur élu » chargé de la recherche et/ou des universités, un travail un peu plus exhaustif a été réalisé sur l'ensemble des communes de plus de 20 000 habitants des trois régions concernées. On s'aperçoit ainsi que rares sont les adjoints concernés par la question de la recherche et/ou des universités (présence de l'un de ces deux termes dans les attributions de l'un des adjoints), et que cette présence se borne essentiellement aux communes les plus importantes sur le plan démographique (celles qui, par ailleurs, ont le plus de chances d'avoir sur leur territoire un pôle universitaire, un pôle de recherche voire un technopôle). Ainsi, les collectivités retenues dans notre échantillon ne sont pas représentatives de l'ensemble des collectivités (ce n'était d'ailleurs pas le but dans la constitution de cet échantillon). Quatre entretiens auprès d'acteurs socio-économiques (un président de directoire, un PDG, une directrice générale et un directeur « recherche et innovation » de quatre entreprises d'Ile-de-France et de Champagne-Ardenne) ont complété les huit entretiens auprès des élus politiques.

comme l'expertise de cabinet, le sondage d'opinion, la réunion politique, la concertation avec les habitants ou la relation avec les groupes d'intérêt. C'est aussi montrer que cette place dépend de la position des acteurs dans l'espace politique local, mais aussi de leur niveau d'instruction et des rapports qu'ils entretiennent avec le monde universitaire.

Ceux parmi les élus locaux qui font partie des décideurs et qui ainsi contribuent significativement à transformer le territoire sur lequel ils ont été élus (il s'agit surtout des maires de milieu urbain et quelques-uns de leurs adjoints) sont amenés dans leur pratique à recourir à des experts pour analyser une situation et les éclairer sur les projets qu'ils envisagent de mener. Cette expertise est souvent apportée par des fonctionnaires territoriaux, qu'ils soient en fonction dans la collectivité considérée ou dans d'autres collectivités (si la taille et donc les moyens de la première ne sont pas suffisants pour compter dans les rangs de ses fonctionnaires de tels spécialistes). Des fonctionnaires d'Etat peuvent jouer parfois ce rôle (en matière d'équipement par exemple, bien que cette fonction soit le plus souvent prise en charge par le conseil général maintenant). Mais il arrive aussi que la collectivité ait recours à des cabinets d'expertises privés, ou même, cas plus rare mais qui nous intéresse plus particulièrement ici, à des représentants de la recherche publique : même si une proportion non négligeable des chercheurs en France vit dans un monde relativement autonome, qui a des règles propres, des modes de reconnaissance particuliers, il n'en reste pas moins que le champ scientifique est traversé par les logiques économiques et politiques et les chercheurs du secteur public ont de plus en plus à faire avec les acteurs de ces sphères économiques et politiques, dans le cadre de contrats qui les y lient mais aussi dans le cadre du contenu même de leurs programmes de travail. Ils rejoignent peut-être en cela les contraintes que vivent habituellement les chercheurs dans le secteur privé. La politique de recherche développée depuis 2007 accentue encore cette tendance.

L'accessibilité de l'élu local au discours scientifique

La forme de diffusion

A plusieurs reprises au cours des entretiens menés, les acteurs politiques évoquent le jargon spécifique utilisé par les scientifiques qui rendrait difficile l'accessibilité du grand public à la connaissance scientifique.

En effet, on peut se demander quel type de documents sont lus par les élus. S'agit-il de diffusion scientifique (dans des revues scientifiques) ? S'agit-il de vulgarisation ? S'agit-il d'une commande institutionnelle à diffusion restreinte et orientée vers la prospective et l'élaboration d'une politique ?

Ce premier aspect pose le problème du statut de la diffusion de résultats scientifiques, et des effets que cela peut produire sur celui qui diffuse ses résultats.

Dans le cas de la vulgarisation, on entre dans une logique de valorisation publique, politique ou médiatique de l'auteur. On sort du champ scientifique, tout en risquant une dévalorisation par les pairs à l'intérieur du champ scientifique. On se retrouve alors dans des enjeux liés soit au champ politique, soit au champ médiatique, ou d'autres encore (notamment tout ce qui concerne la pratique du conseil en marketing et en gestion, pratiqué par de nombreux enseignants-chercheurs dans ces disciplines)¹.

La critique du discours trop théorique des scientifiques apparue lors des entretiens avec les acteurs politiques locaux fait apparaître de manière récurrente la perception d'un éloignement entre les préoccupations des spécialistes (considérées comme trop théoriques) et celles de politiques (considérées comme pratiques ou pragmatiques). Cette perception semble structurelle et non liée aux caractéristiques individuelles de tel ou tel élu. En témoigne la variété des situations et des caractéristiques des élus interrogés qui évoquent cette distance, dont voici quelques exemples.

¹ Rappelons que, dans le cas de la diffusion proprement scientifique, on entre dans une logique de valorisation scientifique d'un producteur de nouveaux savoirs : le producteur s'expose à la critique des pairs, ce qui fait partie intégrante de la logique de production de nouveaux savoirs scientifiques. Le souci de la vulgarisation ne se pose pas (et ne doit pas se poser) ; l'utilité sociale ou économique ou politique de la recherche n'est pas valorisée ni valorisante.

Celui d'un instituteur, maire d'un village rural de 1000 habitants :

« Des études ou des recherches faites par des scientifiques euh... bon, certainement ! Ça peut certainement être bon !... Mais, après, ça doit être confronté avec le terrain ! »

Celui du maire écologiste d'une petite ville, qui finit son 4^e mandat, et qui est convaincu de l'importance de travailler avec des sociologues :

« A condition que les universitaires prennent aussi l'habitude, pas seulement de diffuser leur science, mais prennent l'habitude de... travailler avec les gens de terrain, quoi ! Des gens de terrain, que ce soient des simples citoyens, que ce soient des élus ! »

Celui d'un professeur d'EPS, maire, conseiller général, qui non seulement a déjà travaillé avec des universitaires, mais qui veut faire œuvre utile pour les faire descendre « sur le terrain » :

« Là, en l'occurrence, en contrat de ville, [...] on prendra l'opportunité d'une personne qui fait une thèse en socio ! Et je trouve que c'est intéressant parce que ça permet aussi aux gens de se former sur le terrain et de participer, de ne pas être trop théorique ! »

Enfin celui d'un responsable d'une section jeune du RPR, conseiller délégué à la jeunesse d'une grande ville :

« Les experts sont importants [petit rire] mais c'est pas eux qui détiennent forcément les clefs de la réalité, quoi !... Pour moi, les experts, c'est ceux qui sont sur le terrain ! »

L'importance du capital culturel de l' élu

Là où interviennent les caractéristiques personnelles de l' élu, c'est quand il y a confusion entre la production scientifique et la production pseudo-scientifique : selon le niveau d'études, certains élus confondent allègrement la production scientifique et les articles qu'ils peuvent lire dans des revues de vulgarisation scientifique ou même les sondages d'opinion qu'ils lisent dans des magazines « grand public » ou des quotidiens régionaux. Certains ne différencient pas le sondage d'opinion et l'expertise de cabinet, le sondage d'opinion et l'enquête sociologique.

Les plus démunis en capital culturel vont soit accepter la supériorité de l'approche scientifique et de leurs représentants, soit vont la critiquer indirectement sans remettre en cause leur scientificité, mais en se plaçant sur le terrain de la pratique et de la nécessité des réponses concrètes pour un élu.

Pour illustrer cet aspect, voici le cas d'un adjoint au maire d'une commune de 20 000 habitants, militant RPR, titulaire d'un CAP, cadre moyen privé :

« Dans le tissu associatif on a de ces gens-là... je pense notamment à des chercheurs, des gens comme ça. Le problème c'est qu'ils sont... souvent... très très occupés... [...] Et ils ont du mal à être accessibles [...] Parce que c'est vrai que, enfin je vais dire une bêtise, c'est des gens qui planent ! [...] C'est des gens très très intéressants ! Mais... disons, pas terre à terre du tout !... Je leur reproche pas, [...] c'est très instructif ! »

Les plus pourvus en capital culturel sont soit les plus intéressés par une collaboration avec des représentants des sciences sociales (il s'agit dans cet échantillon plutôt d'élus de gauche), soit particulièrement critiques vis à vis des sociologues (ils sont plutôt de droite dans l'échantillon).

Un maire d'une petite commune rurale de 1000 habitants, ancien médecin généraliste, devenu sénateur et vice-président du conseil général, dit souvent côtoyer des experts en sciences sociales dans les services de documentation du Sénat. Il est particulièrement remonté contre certains sociologues :

« J'ai vu de vos collègues dire les pires horreurs comme dire les, semble-t-il, les plus grandes vérités ! Moi, personnellement, en tant que politique, je reste, comment dire, très attentif à votre approche... scientifique, qui est donnée. Mais quant aux interprétations qui permettent de créer des écoles, des castes, etc., permettez-moi d'être assez... distant ! [...] Il ne faut pas une confusion entre l'expert que vous êtes, les scientifiques que vous êtes et les gens d'action que nous sommes ! »

Le nom du représentant des sciences sociales qui est dans le collimateur du Sénateur

tombe quelques minutes plus tard, lâché après de longues hésitations¹ :

« Monsieur Bourdieu m'agace beaucoup ! »

La profession exercée et la formation qui y a conduit semblent parfois avoir un effet direct sur les rapports entretenus avec les sciences sociales, comme dans le cas de ce maire d'une petite ville de 5 000 habitants, professeur d'histoire-géographie dans le secondaire :

« C'est un domaine qui m'intéresse par ma propre formation [...] Toute étude est utile ! [...] Un outil indispensable [pour faire de] la politique au sens noble du terme, [pour savoir] comment gérer la cité, comment gouverner la cité pour le bien-être des citoyens. »

Les effets de l'appartenance sociale dans les représentations du métier de chercheur

Dans la seconde enquête réalisée, la plupart des élus politiques interrogés se situent dans une position assez élevée dans la hiérarchie de l'espace politique local. L'accès à ce type de fonction politique est très sélectif socialement et il n'est donc pas étonnant de retrouver à ces postes des représentants des classes supérieures². En l'occurrence, tous les élus interrogés font partie de la catégorie « cadres et professions intellectuelles supérieures », et plus précisément de la fraction la plus intellectuelle de cette catégorie : 6 des 8 élus interrogés sont professeurs des universités ou chercheurs (dont certains directeurs de laboratoires ou d'UFR, ce qui est encore plus sélectif socialement). Cette appartenance sociale a ses effets propres sur les représentations du métier, et déjà sur la connaissance de celui-ci.

On ne sera donc pas étonné de trouver dans les entretiens une connaissance souvent fine du métier dans sa définition et dans sa diversité, mais aussi une connaissance assez fine des clivages public/privé, fonda-

mental/appliqué ou encore sciences exactes et naturelles/sciences humaines et sociales, très présents dans les représentations des élus interrogés.

Les prises de position par rapport à ces clivages peuvent, quant à elles, être interprétées dans le cadre de rapports sociaux entretenus par des chercheurs positionnés socialement et des représentants d'autres catégories sociales comme les chefs d'entreprises et les acteurs socio-économiques du secteur privé. En effet, tous les élus qui dans notre échantillon ont une position professionnelle de chercheur ou d'enseignant chercheur (6 sur 8) font partie du secteur public. Il n'est donc pas étonnant que leurs représentations et leurs prises de position concernent souvent les questions de rentabilité de la recherche, souci très présent selon eux dans le secteur privé.

Un professeur des universités, directeur d'une UFR sciences :

[Un chercheur dans le privé] « aura de par son statut un peu l'obligation immédiatement de penser à des retombées [...] tandis que le chercheur dans le public a plus de liberté de réfléchir sans préoccupation immédiate. »

Cette manière de hiérarchiser implicitement le report dans le temps des résultats de l'investissement est symboliquement caractéristique d'un rapport de classe, de distinction entre d'un côté le besoin de satisfaction immédiate et de l'autre, la capacité à repousser dans le temps la satisfaction de voir ses efforts récompensés et reconnus. Parfois, cette capacité va être valorisée jusqu'à ses limites ultimes : ne trouver aucun résultat, ou aucun résultat applicable. Cette possibilité, tout à fait reconnue par les acteurs du champ scientifique, est perçue par le profane comme le signe d'une impuissance et d'une inutilité sociale. Elle est fortement dévalorisée et on le retrouve dans la formule : « des chercheurs qui cherchent, on en trouve, des chercheurs qui trouvent, on en cherche », souvent reprise par les profanes pour tenter de ridiculiser les chercheurs du secteur public (ou les représentants de la recherche fondamentale) par opposition avec une recherche utile.

Dans le registre sciences exactes et naturelles/sciences humaines et sociales, on peut remarquer que ceux parmi les élus

¹ On peut noter au passage qu'il a fallu beaucoup de patience à l'enquêteur qui a réalisé cet entretien pour gagner la confiance du sénateur et qu'il accepte que démarre l'enregistrement.

² Koebel Michel, *Le pouvoir local ou la démocratie improbable*, Broissieux, Croquant, 2006.

interrogés qui font partie du milieu de la recherche (CNRS ou université) sont les plus enclins à reconnaître comme chercheurs à part entière les représentants des sciences humaines. Seul le professeur d'histoire les exclut ; agrégé d'histoire, après avoir fait une « petite thèse », il a fait une croix sur la recherche pour poursuivre son engagement dans la vie publique :

« Y'a des chercheurs en sciences humaines qui font aussi du travail important mais qui n'entrent pas dans la catégorie des chercheurs. »

Cette exclusion peut révéler dans ce cas précis un rapport malheureux à une carrière envisagée mais non réalisée, à une communauté dont ce professeur aurait virtuellement pu faire partie mais qu'il n'a finalement pas rejointe (encore que l'entretien n'apporte pas d'explications assez précises sur ce point).

Mais il peut aussi, dans des cas plus nombreux, traduire un rapport profane à la recherche, dominé par l'image du chercheur en blouse blanche, entouré de tubes à essais. Plus on s'éloigne du milieu social des chercheurs, plus cette image est répandue pour en devenir parfois caricaturale. On ne la retrouve que très peu dans notre échantillon, du fait de la grande proximité sociale qu'ont les élus interrogés avec ce milieu, puisque la plupart d'entre eux en font même partie depuis de très nombreuses années.

Le milieu social des chercheurs dont il est question ici est caractérisé par un capital culturel (et notamment scolaire) très élevé, par un prestige social également très élevé qui peut parfois se reconvertir dans des positions politiques (notre échantillon en est l'une des attestations les plus concrètes), et par la valorisation de l'abstrait au détriment du concret, et la valorisation de la culture au détriment de l'argent – au moins dans les discours –.

Dans un seul cas, l'élu annonce clairement sa position quant à l'opposition public/privé, qui peut facilement révéler une opposition de classe :

Un professeur des universités :

« Je ne connais que des chercheurs qui travaillent dans le public. Dans le privé, ce ne sont pas des chercheurs pour moi, ce sont des experts. »

Pour analyser encore plus finement les représentations du métier, il faudrait tenir compte de la trajectoire sociale qui pourrait être distinguée selon qu'elle est stable (bourgeoisie intellectuelle installée comme le cas cité ci-dessus), en mobilité ascendante (plongeant des racines dans des milieux plus populaires), ou encore des cas de reconversion (provenant de milieux à capital économique dominant). L'attachement aux valeurs du milieu social d'origine influence de manière déterminante les représentations. La question est de savoir comment cela peut se traduire dans les représentations à propos des chercheurs. Un début de réponse peut venir du cas d'un professeur d'université qui n'était de loin pas destiné à faire partie du milieu social des chercheurs – son père ayant été ouvrier agricole –, mais qui a réussi, « de petites portes en petites portes », à s'élever socialement (« je suis l'un des rares profs d'université à ne pas avoir le baccalauréat »). C'est le seul à oser associer les qualités du chercheur à celui de chef d'entreprise :

« Moi je pense que le bon chercheur il doit avoir de bonnes qualités [...] : l'imagination [et] la ténacité [...] d'ailleurs ces deux questions là, ces deux trucs là, sont aussi les qualités des chefs d'entreprise, c'est amusant. »

L'appartenance sociale de la plupart des élus interrogés, caractérisée par un niveau d'études élevé, a pu se traduire dans leurs représentations à propos du niveau d'études nécessaire pour qualifier quelqu'un de chercheur : pour la plupart d'entre eux, et en particulier pour les professeurs d'universités qui sont passés par le cursus classique, la barre se situe au niveau du doctorat :

Un titulaire d'une thèse d'Etat :

« Ça représente 5 ou 10 années d'études pour être au niveau de la recherche. Je conçois qu'il est possible que pour d'autres disciplines ce ne soit pas le même problème. »

Un médecin qui ne s'est pas contenté de son doctorat d'exercice et s'est consacré à la recherche pour devenir agrégé, professeur des universités et diriger un laboratoire :

« Le chercheur doit valider son travail au niveau de la thèse de doctorat. »

Un agrégé et docteur en droit :

« C'est quand même bien d'avoir fait une thèse. Ma réponse est très classique mais j'assume. »

Certains élus conçoivent que les chercheurs peuvent être entourés d'autres types de personnels ayant des niveaux de diplômes inférieurs à la thèse, ou que le niveau de diplôme n'est pas forcément pertinent pour qualifier un chercheur. Dans les cas étudiés, cela peut provenir de leur propres origines modestes (y compris dans les difficultés rencontrées durant leur parcours scolaire), ou encore des caractéristiques de leur entourage.

Un professeur des universités ayant une thèse de 3^e cycle (« Je suis le premier. Mes parents n'avaient pas fait d'études supérieures »), dont l'épouse est assistante ingénieur :

[Le niveau requis pour être qualifié de chercheur] « c'est la thèse, mais euh, je sais aussi que dans les équipes de recherche, il faut des administratifs et des ingénieurs. »

Un professeur d'université entré par la petite porte (sans être passé par le bac mais ayant obtenu par la suite une thèse d'Etat), père ouvrier agricole puis manœuvre, mère qui « faisait des ménages chez des gens » :

« Bien sûr, c'est classique, c'est le DEA, diplôme d'études approfondies, le Master recherche. »

Le fait pour des élus de ne pas faire partie du monde de la recherche et d'être éloignés du niveau du doctorat peut paradoxalement les conduire à placer haut la barre en dessous de laquelle on ne peut pas être qualifié de chercheur :

Un agrégé d'histoire :

« C'est certain qu'on ne peut pas être chercheur en dessous du 3^{ème} cycle. »

Un consultant en politiques culturelles :

« On est à Bac+7 et plus. »

Si la plupart des élus interrogés font partie (depuis plus ou moins longtemps) de la bourgeoisie intellectuelle, ce n'est pas le cas de tous les acteurs socio-économiques interrogés qui, quant à eux, font plutôt partie de la bourgeoisie économique (même si l'on n'y

trouve pas seulement des chefs d'entreprises, mais aussi des cadres supérieurs du privé). Cette bourgeoisie s'oppose en tous points à la bourgeoisie intellectuelle tant d'un point de vue des habitudes, des styles de vie, que des regards portés sur le monde et sur l'actualité, *a fortiori* sur le monde de la recherche dont ils sont plus éloignés. Ainsi, on ne sera pas étonné de relever d'autres prises de position et certains amalgames ou clichés du sens commun, que l'on peut interpréter parfois comme manque de connaissance de certains clivages, parfois comme marque d'agacement sur le manque de réalisme et d'utilité sociale – et surtout économique – de la recherche, incarnée par certains chercheurs :

Le président du directoire d'une grande entreprise privée :

« Non, je n'ai pas de professeur Nimbus autour de moi, pas du tout d'universitaires. »

On pourrait penser que les raisons même de leur présence dans l'échantillon (c'est-à-dire le fait qu'ils soient en relation institutionnelle avec des chercheurs) s'opposent à cet effet proprement social d'éloignement du monde de la recherche. Les deux effets peuvent au contraire parfois se renforcer, par une prédilection pour la recherche privée (en effet, les clichés sur le métier de chercheur sont plus liés à la recherche publique) et par un manque de connaissance (et de relations) avec des représentants de la recherche publique.

Les effets de la proximité de la recherche sur les représentations du métier

Le fait que la plupart des élus interrogés dans la seconde enquête fassent partie eux-mêmes du champ scientifique est perceptible à travers leur compréhension des logiques propres à ce milieu :

Un professeur d'université, ancien directeur d'un laboratoire prestigieux :

« Ce qui fait la valeur d'un travail scientifique, c'est lorsqu'il est accepté par le cénacle des initiés. »

Mais les mêmes élus font en outre partie du champ politique du fait de leur position élevée dans l'espace politique local (même s'ils n'ont pas – ou pas encore – une envergure

nationale, certains ayant tenté la députation sans succès). Cette double appartenance provoque certains frottements et certains interdits.

On peut par exemple se demander si la proximité de la recherche de la plupart des élus s'occupant de cette question dans leur collectivité leur permet de garder une distance critique suffisante. La spécialisation disciplinaire dans les sciences exactes et naturelles (SEN) ne semble pas provoquer la méfiance que l'on pourrait attendre d'un chercheur – fût-il élu – contre le caractère peu scientifique propre aux sondages d'opinion. Plusieurs d'entre eux les lisent avec intérêt, même si on sent dans leurs réponses une certaine gêne, liée peut-être au problème de fiabilité des sondages dénoncés régulièrement dans la presse, en particulier depuis les Présidentielles d'avril 2002 :

Un professeur des universités en mathématique lit régulièrement les sondages d'opinion :

« Essentiellement dans les journaux [...] c'est juste pour mon information, j'emmagasine des informations comme je lis un autre article, ça donne l'opinion. »

Un professeur des universités en droit et sciences politiques, à qui il arrive de lire des sondages d'opinion, mais « en diagonale », considère que les sondages font partie de la connaissance qu'un élu peut avoir de la société : « Quand on est pragmatique, on prend tout, pourquoi ne prendrait-on pas aussi les sondages ? »

Un chercheur CNRS, docteur en sociologie, s'inspire beaucoup des sondages d'opinion (même s'il s'en méfie) :

« Pas quotidiennement mais presque. Les sondages d'opinion politique, c'est notre métier ! ».

Cette phrase, en apparence anecdotique, pourrait montrer à quel point cet élu a basculé pleinement en politique, au sens où désormais, il vit de la politique et pour la politique¹.

Le seul élu qui développe un rapport critique à la recherche est un adjoint à la culture, militant écologiste et ne faisant pas partie lui-même du monde de la recherche (il

n'a d'ailleurs pas la recherche dans ses attributions d'adjoint). Il estime que certaines études à prétention scientifique, commandées par l'Etat ou des organismes privés, ne sont pas objectives et ont pour rôle de rendre certaines décisions inéluctables. On pourrait penser que s'exprime là sa culture partisane écologiste. Mais une explication possible est la distance au monde de la recherche qui, en quelque sorte, autorise la critique externe, politique, voire médiatique (à ne pas confondre avec la critique des pairs dans un cadre strictement scientifique, seule critique que s'autorisent les élus-chercheurs, qui ont parti pris avec les enjeux scientifiques et auront plus de mal à développer ce genre de critique externe). L'adjoint écologiste conçoit en effet son rôle d'élu comme contre-pouvoir, et concrétise ce rôle en commandant des études contradictoires quand il doute de l'objectivité de certaines recherches et de leurs résultats. C'est le même – et le seul – qui se méfie ouvertement des sondages d'opinion :

« Ça appartient plus à de la communication, du journalisme, c'est-à-dire une torsion du fait qu'à une donnée vraiment exploitable. »

Les acteurs socio-économiques quant à eux lisent tous – et parfois avidement – des sondages d'opinion. Ils ne développent aucune méfiance vis-à-vis des méthodes d'élaboration de ces sondages. Ils en font même un usage professionnel sur l'évolution des marchés. Ici, la distance au monde de la recherche peut contribuer à inclure les productions des instituts de sondage dans les productions en matière de recherche, même si on la dénommera plutôt avec le vocable « expertise », beaucoup plus prisé dans le milieu de l'entreprise, parce que plus pragmatique. Les collectivités, devenues progressivement depuis une vingtaine d'années de véritables entreprises, où l'on applique de plus en plus les techniques de management à l'œuvre dans le privé, ne sont pas exemptes de cette tendance à préférer le recours au « cabinet d'expert » plutôt qu'à un laboratoire d'université pour réaliser une étude locale, une consultation de la population, un diagnostic de l'offre en matière culturelle, sportive, ou dans des domaines encore plus techniques.

¹ Gaxie Daniel, *La démocratie représentative*, Paris, Montchrestien, 2000.

Les quatre acteurs socio-économiques interrogés ont une connaissance variable des différentes disciplines. Le fait d'avoir commencé un troisième cycle universitaire et d'avoir ainsi entrevu plus précisément son contenu oriente le jugement sur le rapport entre niveau d'études et capacités à exercer le métier de chercheur :

La directrice générale d'une entreprise de conseil, titulaire d'un DESS de psychologie :

« Moi j'ai envie de dire, on qualifie de chercheur à partir du moment où il fait de la recherche, pas à partir du nombre d'années d'études [...] Les médecins ils ont 10 ou 11 années d'étude, un médecin cardiologue il est pas forcément un chercheur, il a fait 12 ans d'études supérieures, c'est pas un chercheur, il fait pas de recherche. »

L'impact des analyses produites par les sciences sociales sur les élus locaux

Dans la première enquête, les réactions des participants au cours du colloque ont pu apporter un autre type d'illustration de la relation qu'entretiennent les élus locaux avec le discours scientifique – en l'occurrence des sciences sociales. La présentation et l'organisation globale du colloque donnaient une place de choix aux résultats d'une étude sociologique et à des représentants du monde des sciences sociales. L'un des ateliers était même introduit par une série de résultats scientifiques en présence de leur producteur. Celui-ci a présenté certains des résultats de ses recherches sur le bénévolat associatif, objet de sa thèse de doctorat¹. Elle a été présentée comme une spécialiste de la question. Son discours, même si elle a fait l'effort de le rendre accessible au public de l'atelier, a été ponctué des signes extérieurs d'appartenance au champ des sciences sociales.

Cet exemple permet de comprendre comment les résultats d'une recherche ont été reçus par les élus présents dans cet atelier. L'auteur explique notamment que la soi-disante « baisse du bénévolat » est une idée reçue, faisant partie du sens commun, et que toutes les

études quantitatives montrent en fait le contraire. Faisant suite à cette démonstration étayée par des chiffres, un adjoint au maire chargé des affaires sportives, enseignant d'EPS, persiste dans sa perception première :

« Ce qui m'intéresse, c'est comment favoriser, faire en sorte qu'il y ait une adhésion de plus en plus grande de nos bénévoles. Parce qu'on se rend compte, quand-même, qu'il y a une certaine désaffection. Alors [...] comment faire en sorte que les bénévoles soient de plus en plus nombreux et... ne quittent pas le milieu associatif ? »

Les intervenants suivants continuent à faire état de problèmes liés au bénévolat qui contribueraient à expliquer le moindre engagement et les difficultés à trouver des bénévoles et à les garder. Les affirmations du sociologue ne semblent pas avoir eu prise sur ces élus.

La question qui se pose ici, c'est la portée des analyses sociologiques face aux préoccupations des élus locaux. Les analyses produites sont-elles comprises ? Entendues ?

Le cas du bénévolat n'est pas unique : la préoccupation des responsables associatifs ou des élus locaux est concrète : elle est issue de leur perception directe d'un problème local. Dans cette perspective, il est difficile de prendre le recul que propose un sociologue ayant étudié un phénomène beaucoup plus globalement. La préoccupation n'est pas la même. L'intérêt n'est pas le même. L'analyse spontanée et la perception première de chaque acteur semble souvent prendre le dessus. Sans vouloir affronter ou critiquer les résultats du sociologue, son discours est balayé par « l'analyse de terrain » de l'élu local.

De la même manière, tout au long du colloque, les affirmations et les interventions des sociologues présents n'ont pas été critiquées directement ni remises en cause. L'analyse des caractéristiques des élus locaux présents a permis de montrer que la plupart d'entre eux (à part quelques exceptions) ne disposent pas d'un capital politique d'expert très élevé, en tout cas pas suffisant, semble-t-il, pour rendre possible un affrontement ou au moins une remise en cause directe des propos tenus par les sociologues présents. Mais les résultats de l'étude, s'ils ne sont pas remis en

¹ Walter Emmanuelle, *Logiques de l'engagement dans le sport associatif. De l'illusio bénévole*, thèse de doctorat en STAPS, Université Marc Bloch, Strasbourg, 2001.

cause, en sont-ils pour autant intégrés, compris, admis ?

On retrouve cette acceptation, liée à une perception très floue de la fiabilité des experts, chez les élus interviewés à capital culturel le plus faible, comme l'illustre la réaction du maire de la plus petite commune étudiée :

« Si l'enquête l'a montré, c'est que ça doit être une réalité, et je le crois assez volontiers ! »

Quand les résultats sont rejetés, c'est sur le mode de la conviction, qui fait là aussi référence à la perception concrète du phénomène à travers l'expérience personnelle de l'élu. Par exemple, l'un des maires n'est pas d'accord avec les résultats de l'enquête :

« Je suis convaincu [du contraire]. Bon l'enquête démontre des chiffres et des pourcents ! Mais moi je... pense que c'est peut-être... l'interprétation du sondage [qui est à remettre en cause]. »

Quand le capital culturel s'élève, la critique prend d'autres formes.

Soit c'est le reproche de « l'évidence » : tout cela, on le savait déjà. En voici deux exemples :

Un adjoint centriste, proviseur adjoint de lycée :

« On n'apprend que peu de choses, par contre ça confirme beaucoup de choses. »

Un conseiller délégué RPR d'une grande ville :

« L'étude a surtout confirmé un certain nombre de choses ! [...] Pour moi c'était plus un constat d'une situation existante qu'autre chose. C'était un constat qui allait plutôt dans le sens de ce que je crois aussi ! [...] [Mais] qu'en faire ensuite ? »

Soit la critique porte sur les limites de la technique d'enquête et sur le problème de la diffusion des résultats. Le sénateur maire interrogé fait part de sa vision globale de la communauté des élus locaux de son département : il estime que l'enquête aura une « pénétration très très difficile » pour des élus locaux (à moins d'être spécialisé dans cette question). Il évoque aussi les limites d'une enquête – entre le « déclaratif » et le « réel » – et montre par là sa connaissance des limites de nombreuses enquêtes.

On sent nettement cette part d'expertise du capital politique qui est indirectement revendiquée par les élus à travers leurs réactions. A la rigueur, ils peuvent prendre les résultats des études sociologiques comme une intrusion dans leur domaine réservé – la politique –, domaine dans lequel ils ont leur propre expertise et dans lequel ils tiennent à rester maîtres à bord. C'est ce qu'exprime le sénateur maire : pour lui le rôle de l'expert doit être « éclairant, sans concession » ; mais si le rapport d'expert est « instrumentalisé » par la presse (c'est-à-dire médiatisé avant qu'il n'ait pu être lu par les politiques), cela devient pour lui inadmissible.

D'un autre côté, un droit de regard préalable des élus, notamment lorsqu'ils sont commanditaires d'études, peut provoquer d'autres effets : on sait que nombre de rapports d'enquête ont été enterrés parce qu'ils ne répondaient pas à ce qu'en attendaient leurs commanditaires.

Au-delà de ce constat, on peut se demander à quelles conditions est possible une rencontre entre l'espace politique et l'espace des sciences sociales, entre la sociologie du sport et les politiques du sport, notamment au sein de l'espace politique local. Cela passe certainement par une étude approfondie des intérêts de leurs représentants respectifs.

Les conditions d'un recours aux sciences sociales

Les différents indicateurs utilisés pour analyser les entretiens, et plus particulièrement le capital culturel et le capital social des élus, ainsi que leur parcours professionnel et de formation, montrent que la relation qu'entretiennent les élus à ce que l'on pourrait appeler le « monde des sciences sociales » est très variable.

Il s'agit pour les uns d'une connaissance vague et diffuse, faite d'une relative croyance par défaut, c'est-à-dire par manque d'outils intellectuels d'expertise de la qualité des analyses produites. Chez d'autres, cela prendra plus la forme d'une certaine méfiance, parce que les scientifiques restent pour eux trop théoriques et n'ont pas assez les pieds sur terre.

Pour d'autres élus, cette relation est toute différente parce que des universitaires font

partie de leur environnement social ou professionnel. Parce que la démarche scientifique et les techniques d'enquête ne leur sont pas inconnues du fait de leur formation initiale par exemple. Ce qui ne préjuge pas d'une relation forcément positive aux sciences sociales...

Ce rapport diversifié au monde des sciences (et en particulier à celui des sciences sociales) et aux producteurs de connaissances scientifiques semble influencer de manière déterminante la possibilité et la volonté d'y avoir recours dans le cadre de la définition de politiques locales.

Parmi les élus interrogés, les seuls qui ont déjà travaillé, dans le cadre des politiques qu'ils mènent dans leur commune, avec des universitaires ou avec l'université, sont justement ceux qui répondent aux caractéristiques ainsi décrites : soit par leur parcours universitaire propre, soit par leur réseau relationnel, qui leur ont facilité ce recours.

Les rapports entre public et privé

Les études à propos du champ politique – en particulier les diverses productions de Pierre Bourdieu dans la revue *Actes de la recherche en sciences sociales*, mais aussi les travaux d'autres sociologues – ont démontré que l'accès aux fonctions politiques est en grande partie lié au capital culturel, mais que son volume dépend de sa place dans la hiérarchie politique et de sa place dans l'échiquier politique¹. Selon les partis, certaines espèces de capital sont dominantes, valorisantes et valorisées, alors qu'elles le sont beaucoup moins dans d'autres partis. A l'intérieur de chaque parti, mais également en dehors des appareils (tous les élus locaux ne sont pas encartés et certains en jouent), on trouve des différences entre les propriétés culturelles des acteurs politiques locaux : celles-ci dépendent de leur

parcours scolaire et universitaire (de leur niveau et leur types d'études) et font également varier leur capital social dans le champ scientifique et les possibilités même d'entretenir des relations avec des représentants du champ scientifique.

Ainsi la position dans l'espace politique, et plus particulièrement dans l'espace des prises de position politiques, l'appartenance à tel ou tel parti, peuvent jouer un rôle non négligeable dans la croyance et la confiance dans le monde des sciences sociales : les partis de gauche, et plus précisément encore certains partis écologistes, dont justement la part la plus importante de capital politique est de type « savant », sont ceux qui penchent le plus vers les sciences sociales, l'université et la recherche, plus que vers d'autres producteurs d'audits et autres diagnostics².

En effet, on retrouve dans d'autres partis (en particulier, dans l'échantillon de la première enquête, chez les représentants du RPR) une préférence marquée pour des cabinets d'études privés, dont le label de « parisien » suffit à qualifier leur sérieux, notamment chez les élus qui ne maîtrisent pas les conditions de production des analyses. Évoquant durant l'entretien les résultats d'une expertise sur un projet communal, un adjoint au maire RPR, cadre moyen privé à faible niveau d'études (CAP), efface tout doute qui pourrait subsister quant à la qualité de l'expertise produite par cette phrase :

« C'était une entreprise privée [...] une boîte parisienne ! »

Dans le cadre d'une série de 75 entretiens réalisés en 1996 auprès d'acteurs politiques locaux alsaciens, le seul parti politique qui nourrissait une méfiance systématique (et on pourrait presque dire systématisée) vis-à-vis des sciences sociales était le Front National (FN) : presque chacun des six élus FN interviewés alors avait littéralement sommé l'enquêteur, avant le début de l'entretien – et comme condition au démarrage de celui-ci –, de lui indiquer l'orthographe précise de son nom et prénom, le lieu où le document produit

¹ Bourdieu Pierre, « Questions de politique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°16, 1977, pp. 55-89 ; « La représentation politique. Éléments pour une théorie du champ politique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°36-37, 1981, pp. 3-24 ; « La cause de la science », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°106-107, 1995, pp. 3-10 ; Montlibert Christian de, *La domination politique*, Strasbourg, PUS, 1997 ; Koebel Michel, *Le pouvoir local ou la démocratie improbable*, op. cit.

² Montlibert Christian de, *La domination politique*, op. cit., p. 75.

serait visible etc., comme une sorte de menace latente¹.

Devant cette diversité d'approches, ce qui semble traverser les clivages partisans dans l'espace politique local étudié, c'est une tendance à recourir au diagnostic et à l'audit, qui paraissent plus « techniques », plus « concrets » et plus « neutres » aux yeux des élus. Sur le plan local, les collectivités ont aussi souvent recours à des cabinets ou des bureaux d'études fortement liés aux instances politico-administratives locales (comme les services du conseil général par exemple) et valorisées par elles.

Les effets des enjeux institutionnels propres à l'organisation d'appartenance

Les élus interrogés lors de la seconde enquête ont beau être pour la plupart chercheurs eux-mêmes, ou du moins faire partie sur le plan professionnel du monde de la recherche, ils n'en restent pas moins élus. Et leurs représentations sont en partie déterminées par les enjeux politiques et économiques locaux : une grande ville, une région ne peuvent faire l'impasse sur la nécessité de développer les atouts économiques de leur territoire, d'y attirer le plus grand nombre d'entreprises et surtout dans les domaines porteurs, pourvoyeurs d'emploi, de richesses et de notoriété. Or, dans les représentations des élus locaux, l'université et la recherche sont des éléments importants dans la construction de l'attractivité de leur territoire. Ainsi, certains élus se lancent dans une tentative – très politique – de valorisation multiple située entre le sens du consensuel et l'opportunisme, en tout cas d'une volonté très habile de valoriser, mais aussi de rassembler les deux termes des clivages existants (notamment recherche fondamentale/recherche appliquée) dans l'intérêt du développement socio-économique du territoire :

Le 1er adjoint d'une grande ville universitaire, chargé principalement des affaires économiques :

« Le métier de chercheur ne se limite pas à la recherche fondamentale, et par bien des côtés, l'humanité n'aurait pas fait de progrès par la seule recherche fondamentale. L'une est co-substantielle de l'autre et nourrit l'autre. La recherche appliquée peut permettre des découvertes de recherche fondamentale. »

Un premier adjoint ayant dans ses attributions les finances, la culture, le patrimoine et l'enseignement supérieur :

« C'est certain que le souhait d'une collectivité, c'est de valoriser ses propres acteurs et ses propres richesses [...] C'est évident qu'une ville qui veut se positionner, d'une importance moyenne, une agglomération quand même qui fait partie des agglomérations de plus de 100 000 habitants, la recherche c'est l'avenir ! Donc avoir des pôles de recherches dans cette ville me paraît évident, ça c'est obligatoire, c'est indispensable. »

Les collectivités publiques recherchent plutôt des partenariats avec des chercheurs qui ont le souci de l'utilité économique. Le dernier adjoint cité l'évoque clairement :

« Bien sûr, pour une collectivité, [...] on cherche toujours ceux qui sont associés à l'économie générale parce qu'ils semblent faire avancer plus vite le système »

Un adjoint chargé de la recherche dans une très grande ville parle de la recherche fondamentale et de la recherche appliquée :

« Dans ma responsabilité, j'ai pas besoin de les différencier. Par contre, dans ma position, je me sens donc la vocation de défendre et l'une et l'autre ! »

Du côté des acteurs socio-économiques, l'utilité de la recherche et son caractère opérationnel sont au centre des représentations :

Le président du directoire d'une grande entreprise privée :

« On arrive à faire très vite la différence dès le premier contact entre le moulin à vent et le type qui est du métier, qui a compris votre demande et qui va la réaliser, [...] au premier contact on arrive à déceler si on a à faire à un pigeon ou à quelqu'un de sérieux. »

Le PDG d'une entreprise moyenne :

« [On] a quand même pour objectif ou pour vocation de trouver des produits qui sont

¹ Koebel Michel, *Le recours à la jeunesse dans l'espace politique local. Les conseils de jeunes en Alsace*, thèse de doctorat en sciences sociales, Université Marc Bloch, Strasbourg, 1997.

opérationnels et c'est ce qui caractérise les chercheurs du privé par rapport à ceux du public. »

La directrice générale d'une entreprise privée différencie la recherche fondamentale et la recherche utile :

[D'un côté le chercheur qui est] « complètement détaché du principe de réalité [...] qui est payé pour se faire plaisir » [et de l'autre ceux qui ont] « un objectif assez précis [...] que ça serve véritablement à quelque chose, qui ait une fonction sociale, d'utilité en tous cas. »

Pour certains, la recherche se doit d'être utile au développement économique du pays, utile pour les entreprises, sans quoi il faut arrêter de la financer :

La directrice générale d'une entreprise privée :

« Je pense que y'a aussi des tas de choses qui se font en matière de recherche qui sont inutiles, donc je pense qu'il y a une mauvaise répartition, sûrement, des crédits et des moyens alloués à la recherche [...] si on se dit, il faut des critères pour définir des domaines prioritaires, ben là, les critères, ce serait quoi, c'est sûrement faire que la France reste un pays relativement rentable, concurrentiel par rapport à son secteur privé qui est quand même le secteur qui permet aux français de gagner leur vie et de travailler. »

Cette grille de lecture du métier de chercheur fondamental/appliqué fortement lié au couple inutile/utile provient en grande partie des préoccupations professionnelles des acteurs socio-économiques interrogés : l'entreprise, prise dans une obligation de résultat, condition de sa survie et de sa rentabilité, ne peut se permettre de laisser les chercheurs, et en particulier ses propres chercheurs quand elle en a, choisir leurs sujets de recherche en fonction de leurs propres motivations. Ils doivent se soumettre à la logique de l'entreprise et y apporter leur contribution. Certains font une grande différence entre les chercheurs du « privé », où l'on fait essentiellement de la recherche appliquée (dans les secteurs « recherche et développement »), et les laboratoires du secteur « public » :

La directrice générale d'une entreprise privée :

« Les chercheurs qui font de la recherche fondamentale, et c'est souvent plus dans les universités ou dans les laboratoires publics, [...] c'est le chercheur que j'appelle un peu "dans son bocal", coupé un peu du monde et du reste. »

Le principe de ces clivages se retrouve dans les représentations à propos du niveau d'études nécessaire pour être qualifié de chercheur. Plusieurs acteurs socio-économiques différencient de ce point de vue le « public » et le « privé », mais mettent aussi en avant des qualités humaines, l'expérience ou l'efficacité plutôt qu'un certain niveau d'études élevé :

Un PDG :

« Moi j'estime qu'on est chercheur soit dans le privé avec au minimum un DEA soit dans la fonction publique au sens large du terme, faut un doctorat. »

Le président du Directoire d'une grande entreprise :

« C'est aussi l'expérience qui joue. A partir du moment où on a une bonne connaissance du marché et qu'on peut anticiper l'avenir, y'a pas besoin d'avoir un bagage extraordinaire. »

La directrice générale d'une entreprise privée estime qu'un chercheur est :

« Quelqu'un qui a une capacité d'auto motivation à partir du domaine d'intérêt et de la persévérance [...], c'est aussi quelqu'un qui doit sûrement avoir beaucoup d'ouverture d'esprit et de créativité, en tous cas pas trop de barrières mentales, c'est quelqu'un qui doit être sûrement assez rigoureux, observateur. »

Cette dernière ira même jusqu'à expliquer à l'enquêteur que les étudiants titulaires d'un doctorat qu'elle voit passer dans son cabinet de recrutement et qui, parce qu'ils n'ont pas su s'insérer professionnellement à l'université ou dans un organisme de recherche public, cherchent du travail dans les entreprises privées, n'ont quasiment aucune chance, ils sont même redoutés par les chefs d'entreprise qui leur préfèrent des jeunes moins diplômés :

« Souvent je les exclue sur CV, j'ai trop fait de tentatives qui n'ont pas abouti, je suis face à des gens profondément désadaptés au monde de l'entreprise et avec lequel il y a un chemin énorme à faire pour pouvoir leur faire mettre le pied à l'étrier en entreprise »

Quels intérêts d'un recours à la science et à ses représentants ?

Lorsque le choix est fait par des élus de recourir à l'analyse sociologique et de la financer, on peut effectivement se poser la question de l'intérêt d'un tel recours : est-ce une volonté affichée de rationaliser l'élaboration d'une politique ? Lui trouver des fondements scientifiques, par l'analyse du réel que ce type d'étude peut proposer ?

Le recours à l'approche scientifique peut viser à légitimer une politique, un choix, une décision. Dans ce cas, la légitimation recherchée sera plus institutionnelle que scientifique : il s'agira donc là d'un recours institutionnel, à l'université par exemple, ou encore à un institut de sondages (de nombreux élus classent d'ailleurs ces instituts dans le domaine scientifique, et – malheureusement – les doutes qu'ont fait planer sur la fiabilité des sondages certaines prévisions erronées – notamment celles du 21 avril 2002 qui étaient relativement récentes au moment des entretiens de la seconde enquête – auront entamé du même coup pour eux la crédibilité des scientifiques dans leur ensemble).

Ce recours est une recherche d'un service à rendre au politique. Quelles réactions ce recours provoque-t-il lorsque l'analyse produite prend une forme critique ?

Le sénateur (médecin généraliste, maire d'un petit village rural, première enquête) en a fait peut-être l'amère expérience. Tout en reconnaissant l'intérêt des sciences sociales, il différencie celles qui arrangent et celles qui dérangent :

« C'est un secteur qui mériterait... beaucoup d'attention [...]. Bien que les grands thuriféraires que l'on voit actuellement dans les médias, et en particulier vos collègues de sociologie, c'est peut-être pas ceux qui vous rendent le plus grand service !... »

Quand on étudie les relations et les échanges entre deux espaces qui ont des logiques de fonctionnement et des lois internes très différentes, on doit certainement se poser la question de la possible intersection entre les catégories d'intérêts présents dans les deux espaces.

Les sociologues se référant à la théorie systématique de l'habitus et du champ de Pierre

Bourdieu (principal point de référence de la présente étude) disent que toute production sociologique a des effets dans le champ politique et que ceux qui croient pouvoir faire de la sociologie de manière totalement neutre se trompent lourdement. Mais il existe aussi une profonde méconnaissance des effets produits par les analyses sociologiques, d'autant plus profonde que les sociologues concernés continueront à vouloir persuader – ou se persuader – de cette neutralité.

D'un autre côté, les logiques propres au champ politique amènent à penser que la demande dominante de l'acteur politique local doit être rapportée à son intérêt dominant, celui de résoudre une équation à plusieurs variables : en même temps, il doit répondre (ou faire croire qu'il répond) à l'intérêt collectif des habitants de son territoire, tenir compte des groupes de pression qu'il subit dans son entourage direct, intégrer les moyens humains et financiers à sa disposition et enfin, imposer, par ses projets, sa propre vision du monde local (notamment pour exister localement et politiquement), le tout baigné dans la nécessité de conserver le pouvoir le plus longtemps possible.

Dans ce cadre stratégique, à quoi peuvent servir une enquête et une analyse sociologiques ? Que peuvent-elles apporter de plus qu'un sondage d'opinion, quand le plus souvent l' élu méconnaît la différence fondamentale qui existe, sur le plan scientifique, entre ces deux types d'études de représentations¹. Lorsque la taille de la commune devient trop importante, l' élu qui cherche à comprendre les souhaits et l'opinion de ses administrés a souvent recours au sondage d'opinion parce que c'est la solution qui lui paraît de prime abord la plus simple et la plus efficace. Dans les villages et les petites villes, la plupart des élus rencontrés ne jurent que par « le terrain » et le contact direct avec les habitants, soit dans les fêtes ou sur les marchés, soit par l'intermédiaire de réunions de quartiers ou, sous une forme plus institutionnalisée, de conseils de quartiers, soit encore plus traditionnellement par le biais des représentants des associations. De toute manière, les

¹ Champagne Patrick, *Faire l'opinion. Le nouveau jeu politique*, Paris, Minuit, 1990.

finances dont disposent ces petites communes ne permettent pas d'envisager le recours aux sondages, comme le confirmait Stéphane Rozès, directeur général de l'Institut CSA (entretien téléphonique, 2005).

Les rares élus qui envisagent un recours à une enquête plus approfondie sous forme d'entretiens sont plus intéressés par le lien direct qu'ils créent par ce biais avec les habitants que par les résultats – fussent-ils scientifiques – qui en sont tirés. Ce qui sert, c'est la possibilité d'expression qui est offerte, la possible remontée d'informations concrètes et de problèmes qui peuvent être parfois facilement résolus. C'est la solution qu'a adoptée l'un des maires de l'échantillon, convaincu de l'intérêt des sciences sociales ; aidé par des sociologues pour la conception de l'enquête, il a fait du porte à porte pendant tout un été pour rencontrer lui-même plus de 2500 personnes, près de la moitié des foyers de sa commune :

« J'ai dû rencontrer 2500 sur 5000 foyers [...] du 16 mai au 7 septembre ! Tous les jours 100 personnes ! [...] Et le soir, je dictaphonais tout ce que j'ai retenu. On a réglé 250 problèmes particuliers, ils nous ont répondu à 40%, j'ai fait une réunion publique derrière pour dire : voilà, en temps réel, ce que ça a donné, et on a vu trois choses qui intéressaient les gens plus particulièrement, et ce qui nous a permis d'amender un peu le contrat municipal. »

On comprend aussi pourquoi les élus recourent à l'audit pour restructurer leurs services : ce potentiel humain, représenté par l'administration municipale, est l'un des importants moyens d'action de l' élu. Le restructurer, c'est se l'approprier, c'est tenter de le rendre plus efficace, plus utile dans le cadre des objectifs politiques de l' élu. L'audit est aussi le recours en cas de problème financier, l'autre nerf de la guerre. L'implantation d'une nouvelle infrastructure peut aussi faire l'objet d'une étude d'impact (auprès des habitants, auprès des futurs utilisateurs). Sans parler du marketing politique pour les plus dominants de l'espace politique en quête d'image en période électorale.

Conclusion

Le recours aux sciences sociales par les décideurs de l'espace politique local et la manière dont ils reçoivent et utilisent leurs résultats dépendent beaucoup des caractéristiques et de la trajectoire sociales de chaque élu concerné. Les élus chargés de la question de la recherche ou des universités dans des collectivités de grande importance (villes universitaires, villes dotées d'un pôle scientifique et technologique, conseils régionaux) sont souvent eux-mêmes issus du monde de la recherche – et plus précisément de la recherche publique – et leurs représentations s'en trouvent affectées.

Un capital culturel élevé facilite ainsi la réception de la recherche et des chercheurs dans le milieu politique. Mais, à capital culturel équivalent, les acteurs politiques proches du pôle économique des classes dominantes – du fait de leur trajectoire sociale et/ou de leur appartenance politique – sont plus critiques à l'égard des chercheurs que ceux proches du pôle culturel, la question centrale faisant débat étant l'utilité sociale ou économique de la recherche.

Les représentations des acteurs politiques locaux apparaissent également influencées de manière déterminante par leur appartenance à l'espace politique local – et, au-delà, au champ politique – qui a ses propres règles et exigences, comme par exemple la nécessité de développer dans le territoire d'élection une recherche appliquée, utile pour l'économie du territoire, utile pour son attractivité et son image dynamique, dans un contexte de concurrence de plus en plus rude entre régions et entre collectivités locales où le but est d'attirer des entreprises pourvoyeuses d'emplois. Cette vision de la recherche rejoint en partie celle développée par les acteurs socio-économiques, emprunts du souci d'efficacité et d'utilité à court et moyen terme. Elle est également présente chez les chefs des exécutifs locaux, tant leur légitimité – et leur réélection – dépend du dynamisme économique de leur territoire et des performances de leur administration (elle-même de plus en plus acquise aux nouvelles techniques de management) et de leurs projets. Cette logique gagne de plus en plus le monde universitaire et de la recherche et constitue sans doute le cœur de la récente loi relative aux

libertés et responsabilités des universités (LRU), dénomination particulièrement cocasse quand on sait que les réformes en cours vont rendre les recherches et les chercheurs de plus en plus dépendants des exigences d'utilité économique de leurs futurs financeurs.

Définir le chercheur, définir son métier, c'est aussi mobiliser toute une vision du monde social, une vision de ce que devrait être un chercheur plutôt que ce qu'il est, dans une accumulation de jugements de valeurs sur les chercheurs, sur l'imposition de clivages qui sont autant de lignes de partage sociales et politiques. Aussi, l'une des pistes qui reste à explorer et qui peut constituer une des clefs de compréhension du rapport entre espace politique local – mais peut-être aussi du champ politique dans son ensemble ? – et champ scientifique, réside dans l'idée que, dès que l'on s'éloigne et que l'on sort du champ scientifique, le rapport aux savoirs scientifiques devient un rapport de croyance.